

A.P.I.R

Association des Propriétaires de terrains à vocation de loisirs et de vacances familiales sur l'Ile de Ré

BP 2077. 17 010 LA ROCHELLE CEDEX

Présidente : 05 46 52 18 50 / geffre.sylvie@wanadoo.fr

Secrétariat : 05 46 28 33 97 / m.geffre@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2010

Relevé de décisions

➤ Renouvellement du Conseil d'Administration

Le nouveau Conseil d'Administration est composé de :

Louis BONO, Célia CAUSSADE, Michel CAUSSADE, Joëlle DELAVALLADE, Victor GALLAIS, Christophe GEFRE, Claude GEFRE, Marie GEFRE, Sylvie GEFRE, Michèle GENNERAT, Thérèse GROIZELEAU, Christophe LESORT, Jean-Yves NOBLET, Joseph ROUSSEAU, Dominique SEGUIN, tous les administrateurs renouvelables ayant été élus à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

➤ Proposition de solutions alternatives

Les solutions que notre association va proposer aux élus pour permettre de trouver une solution à la question du camping-caravaning sur parcelles privées dans l'Ile de Ré sont depuis plusieurs années, par ordre de préférence :

- Maintenir les propriétaires sur leurs parcelles là où elles se trouvent ;
- Créer des secteurs de regroupements par communes
- Autoriser la pratique sur les parcelles jusqu'au décès des propriétaires } pour les propriétaires
- Racheter les parcelles à un prix prenant en compte l'évolution du coût de la vie depuis l'acquisition } n'ayant pas d'héritiers
- Signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans } intéressés

L'assemblée générale a voté à une large majorité d'inclure la solution du bail emphytéotique dans les solutions présentées par notre association.

Un questionnaire sera adressé à tous les adhérents avant l'Assemblée Générale 2011 afin de connaître leurs préférences.

➤ Modification des statuts :

Les articles 2 et 6 des statuts ont été modifiés.

Le nouvel article deux précise que l'APIR ne défend que les actions validées par l'Association.

Le nouvel article 6 stipule que tous les adhérents de l'APIR doivent désormais être également adhérents du Comité de Soutien.

Ces deux modifications ont été validées à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

➤ **Validation de la Charte de Qualité :**

La charte de qualité rédigée par l'APIR a été validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.